

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

Deliclean

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Deliclean
Synonymes	Spezial-Schwimmbadreiniger
Code du produit	8771

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Produit de nettoyage
---	----------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Dryden Aqua Distribution AG Leisibachstrasse 7 CH-6037 Root Fon +41 (0)41 850 65 81
--	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence	+41 44 251 66 66 (Tox Center) 24h-Notruf: 145 (+41 44 251 51 51 aus dem Ausland)
Date d'émission	01.05.2018

Version	007O
----------------	------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B, H360D
Sensibilisants cutanés, Catégorie 1, H317
Liquides inflammables, Catégorie 3, H226
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3, H412

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H360D: Peut nuire au fœtus.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210b: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

1-methoxy-2-propanol; monopropylene glycol methyl ether, No.-CAS 107-98-2, No.-CE 203-539-1
N-ethyl-2-pyrrolidone; 1-ethylpyrrolidin-2-one, No.-CAS 2687-91-4, No.-CE 220-250-6
d-limonene, No.-CAS 5989-27-5, No.-CE 227-813-5

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Fatty alcohol alkoxylated	5% - 10%	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315	
1-methoxy-2-propanol; monopropylene glycol methyl ether	5% - 10%	STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 3 H226	No.-CAS: 107-98-2 No.-CE: 203-539-1 No.-Index: 603-064-00-3
Isopropanol	5% - 10%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 67-63-0 No.-CE: 200-661-7 No.-Index: 603-117-00-0
N-ethyl-2-pyrrolidone; 1-ethylpyrrolidin-2-one	1% - 5%	Repr. 1B H360 (D)	No.-CAS: 2687-91-4 No.-CE: 220-250-6 No.-Index: 616-208-00-5
tetrapotassium pyrophosphate	1% - 5%	Eye Irrit. 2 H319	No.-CAS: 7320-34-5 No.-CE: 230-785-7
d-limonene	1% - 5%	Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410, Flam. Liq. 3 H226	No.-CAS: 5989-27-5 No.-CE: 227-813-5 No.-Index: 601-029-00-7

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes particulières d'intervention

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate.

Conseils pour les secouristes

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Conserver dans le conteneur d'origine. Classe de stockage:3.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

1-methoxy-2-propanol; monopropylene glycol methyl ether (CAS 107-98-2)

Switzerland - Occupational

100 ppm TWA [MAK]

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

360 mg/m³ TWA [MAK]

Switzerland - Occupational

Developmental Risk Group C

Exposure Limits - Developmental

Risk Groups

Switzerland - Biological Limit

20 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: 1-

Values (BAT-Werte)

Methoxypropanol-2

Switzerland - Occupational

200 ppm STEL [KZW]

Exposure Limits - STELs - (KZWs)

720 mg/m³ STEL [KZW]

EU - Occupational Exposure

150 ppm STEL

(2000/39/EC) - First List of

568 mg/m³ STEL

Indicative Occupational Exposure

Limit Values - STELs

EU - Occupational Exposure

100 ppm TWA

(2000/39/EC) - First List of

375 mg/m³ TWA

Indicative Occupational Exposure

Limit Values - TWAs

Isopropanol (CAS 67-63-0)

Switzerland - Occupational

200 ppm TWA [MAK]

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

500 mg/m³ TWA [MAK]

Switzerland - Occupational

Developmental Risk Group C

Exposure Limits - Developmental

Risk Groups

Switzerland - Biological Limit

25 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone

Values (BAT-Werte)

25 mg/L Medium: whole blood Time: end of shift Parameter:

Acetone

Switzerland - Occupational

400 ppm STEL [KZW]

Exposure Limits - STELs - (KZWs)

1000 mg/m³ STEL [KZW]

N-ethyl-2-pyrrolidone; 1-ethylpyrrolidin-2-one (CAS 2687-91-4)

Switzerland - Occupational

4 ppm STEL [KZW]

Exposure Limits - STELs - (KZWs)

18.8 mg/m³ STEL [KZW]

Switzerland - Occupational

2 ppm TWA [MAK]

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

9.4 mg/m³ TWA [MAK]

Switzerland - Occupational

skin notation

Exposure Limits - Skin Notation Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group C
d-limonene (CAS 5989-27-5)	
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	14 ppm STEL [KZW] 80 mg/m ³ STEL [KZW]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	7 ppm TWA [MAK] 40 mg/m ³ TWA [MAK]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Sensitizers	Sensitizer
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group C

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas fumer. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
<i>Protection des mains</i>	Gants en Nitrile. EN 374. Temps de percée: 1 h. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Contrôle d'exposition de l'environnement	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Bleu clair.
Odeur	citron.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH:	8.5
Point/intervalle de fusion:	Non déterminé.
Point/intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	<60°C
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites d'explosivité:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.

Densité gazeuse:	Non déterminé.
Densité relative:	1.01 g/ml
Hydrosolubilité:	complètement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes:	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.4. Conditions à éviter	Réaction exothermique avec des acides forts. Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	1-methoxy-2-propanol; monopropylene glycol methyl ether (CAS 107-98-2) Dermal LD50 Rabbit = 13 g/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat > 7559 ppm 6 h(OECD_SIDS) Oral LD50 Rat = 5000 mg/kg (JAPAN_GHS) Isopropanol (CAS 67-63-0) Dermal LD50 Rabbit = 4059 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat = 72600 mg/m3 4 h(JAPAN_GHS) Oral LD50 Rat = 1870 mg/kg (JAPAN_GHS) N-ethyl-2-pyrrolidone; 1-ethylpyrrolidin-2-one (CAS 2687-91-4) Oral LD50 Rat = 1350 mg/kg (NLM_CIP) tetrapotassium pyrophosphate (CAS 7320-34-5) Oral LD50 Mouse = 2000 mg/kg (IUCLID) d-limonene (CAS 5989-27-5) Dermal LD50 Rabbit > 5 g/kg (CHEMVIEW) Oral LD50 Rat = 4400 mg/kg (CHEMVIEW) Oral LD50 Rat = 5200 mg/kg (CHEMVIEW)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	A un effet sensibilisant. Peut provoquer une réaction allergique de la peau.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Peut nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

1-methoxy-2-propanol; monopropylene glycol methyl ether (CAS 107-98-2)
EU - Ecolabel (66/2010) - Readily biodegradable according to OECD guidelines.

Detergent Ingredient Database -
Aerobic Degradation
d-limonene (CAS 5989-27-5)
Ecotoxicity - Freshwater Fish -
Acute Toxicity Data

LC50 96 h Pimephales promelas 0.619 - 0.796 mg/L [flow-through]
(EPA)
LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 35 mg/L (EPA)

12.2. Persistance et dégradabilité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.4. Mobilité dans le sol	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Mettre les excédents et les solutions non recyclables à la disposition d'une compagnie d'élimination de déchets connue. 070601 - eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses L'origine-clé visé déchets au Catalogue européen des déchets (CED) est une recommandation. En raison des différentes applications en besoins de l'utilisateur peut un autre numéro de la clé de déchets doit être attribué.
Emballages contaminés	Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID	UN 1987. Nom d'expédition des Nations unies: ALCOOLS, N.S.A. (Isopropanol). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADR/RID 3. Code de classement F1. Numéro d'identification du danger 30. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Code de restriction en tunnels D/E
----------------	---

IMDG	<p>UN 1987. Nom d'expédition des Nations unies: ALCOHOLS, N.O.S. (Isopropanol). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes IMDG 3. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-E, S-D. Polluant marin: Non.</p>
IATA	<p>UN 1987. Nom d'expédition des Nations unies: Alcohols, n.o.s. (Isopropanol). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes IATA 3. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355 (60 L). Instruction d'emballage (LQ): Y344 (10 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 366 (220 L).</p>
Navigation fluviale ADN	<p>UN 1987. Nom d'expédition des Nations unies: ALCOOLS, N.S.A. (Isopropanol). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADN 3. Code de classement F1. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.</p>
Autres Informations	<p>Aucun(e).</p>

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	<p>Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP). Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=5%; <15%: agents de surface non ioniques <5%: phosphates Fragrances allergisantes: d-limonene Parfums. VOC (CH) = 14.74%</p>
------------------------------------	--

1-methoxy-2-propanol; monopropylene glycol methyl ether (CAS 107-98-2)

TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors Present

Isopropanol (CAS 67-63-0)

Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) 2905.1290

N-ethyl-2-pyrrolidone; 1-ethylpyrrolidin-2-one (CAS 2687-91-4)

EU - REACH (1907/2006) - Present

Appendix 6 - Reproductive Toxicants: Category 1B (Table 3.1) / Category 2 (Table 3.2)

d-limonene (CAS 5989-27-5)

EU - Cosmetics (1223/2009) -
Annex III - Other Limitations and
Requirements

EU - Biocides (2007/565/EC) -
Substances and Product-Types Not
to Be Included in Annexes I, IA and
IB to Directive 98/8/EC

The presence of the substance must be indicated in the list of
ingredients referred to in Article 19[1][g] when its concentration
exceeds: 0.001% in leave-on products, 0.01% in rinse-off products
Peroxide value less than 20 mmoles/L
Product type: 12

**15.2. Évaluation de la sécurité
chimique**

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et
acronymes utilisés**

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No.
1272/2008 (GHS)

**Libellés des phrases
mentionnées aux sections 2 et 3**

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360D: Peut nuire au fœtus.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des
effets néfastes à long terme.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
néfastes à long terme.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploi

Uniquement pour utilisation industrielle.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de
sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date
de publication de ce document. Ces informations ne sont données
qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de
manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à
disposition, utilisation et élimination dans des conditions
satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées
comme une garantie ou considérées comme des spécifications de
qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit
nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique,
peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit
avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de
fabrication.